



Communauté de Communes des  
**PORTES** de **ROMILLY**  
sur Seine



**Rapport d'Orientations Budgétaires 2021**

# SOMMAIRE

I.	Estimation des résultats 2020	p.3
II.	Présentation consolidée	p.6
III.	DOB 2021 – Budget Principal	p.10
IV.	DOB 2021 – Budget Annexe Zones d’Activités	p.22
V.	DOB 2021 – Budget Annexe Bâtiments à Vocation Economique	p.25
VI.	DOB 2021 – Budget Annexe Gestion des Déchets	p.29
VII.	Programmation pluriannuelle – AP/CP	p.33
VIII.	Etat de la Dette	p.37
IX.	Rapport des Ressources Humaines	p.48
X.	Etat d’avancement du schéma de mutualisation	p.55
XI.	Présentations comptables des budgets	p.58
	Glossaire	p.69

## **DOB 2021**

### **I. ESTIMATION DES RESULTATS 2020**

Afin de reprendre les résultats 2020 dans le rapport sur les orientations budgétaires (ROB), il convient de les estimer puisque l'exercice 2020 n'est pas clos. Ainsi, les chiffres retenus sont issus du niveau de réalisation et de la comptabilité d'engagement à la date du 22 février 2021 (il est à noter que les engagements de fonctionnement ont été considérés en rattachement de charges ou de produits et non en reports de crédits) et ne sont donc pas définitifs. En grisé se retrouvent les lignes reprises en 2021.

**VUE D'ENSEMBLE DE L'EXECUTION, DES RESULTATS ET DES AFFECTATIONS DE TOUS LES BUDGETS 2020**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE**

Sect°	Objet	Formules	BUDGET PRINCIPAL	ZONES D'ACTIVITES	BAT ECO	GDD	TOTAL
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	<i>a</i>	5 110 163,36	2 564 963,04	1 401 659,27	479 563,67	9 556 349,34
	Recettes	<i>b</i>	5 823 594,81	2 799 039,55	2 035 530,59	583 070,71	11 241 235,66
	Résultat de l'exercice	<i>c=b-a</i>	713 431,45	234 076,51	633 871,32	103 507,04	1 684 886,32
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	2 014 942,37	747 130,26	0,00	0,00	2 762 072,63
	Résultat de clôture	<i>e=c+d</i>	2 728 373,82	981 206,77	633 871,32	103 507,04	4 446 958,95
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde des restes à réaliser	<i>h=g-f</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Résultat final</b>	<b><i>i=e+h</i></b>	<b>2 728 373,82</b>	<b>981 206,77</b>	<b>633 871,32</b>	<b>103 507,04</b>	<b>4 446 958,95</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	<i>A</i>	2 213 371,73	2 704 455,58	2 645 318,99	11 233,92	7 574 380,22
	Recettes	<i>B</i>	2 998 582,61	1 997 551,25	1 489 823,77	0,00	6 485 957,63
	Résultat de l'exercice	<i>C=B-A</i>	785 210,88	-706 904,33	-1 155 495,22	-11 233,92	-1 088 422,59
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	-401 369,31	-7 180,30	-397 623,00	0,00	-806 172,61
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	<i>E=C+D</i>	383 841,57	-714 084,63	-1 553 118,22	-11 233,92	-1 894 595,20
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	1 069 529,80	0,00	566,57	56 573,16	1 126 669,53
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	487 040,87	0,00	2 159 846,95	308 500,00	2 955 387,82
	Solde des restes à réaliser	<i>H=G-F</i>	-582 488,93	0,00	2 159 280,38	251 926,84	1 828 718,29
	<b>Résultat final</b>	<b><i>I=E+H</i></b>	<b>-198 647,36</b>	<b>-714 084,63</b>	<b>606 162,16</b>	<b>240 692,92</b>	<b>-65 876,91</b>
	<i>Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1</i>	<i>1068=-I (si I négatif)</i>	198 647,36	714 084,63	0,00	0,00	912 731,99
	<i>Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1</i>	<i>002=e-1068</i>	2 529 726,46	267 122,14	633 871,32	103 507,04	3 534 226,96
	<i>Résultat de l'exercice total</i>	<i>=c+C</i>	1 498 642,33	-472 827,82	-521 623,90	92 273,12	596 463,73
	<i>Résultat de clôture total</i>	<i>=e+E</i>	3 112 215,39	267 122,14	-919 246,90	92 273,12	2 552 363,75
	<b>Disponible net</b>	<b><i>=i+I</i></b>	<b>2 529 726,46</b>	<b>267 122,14</b>	<b>1 240 033,48</b>	<b>344 199,96</b>	<b>4 381 082,04</b>

**DOB 2021**

**II. PRESENTATION CONSOLIDEE**

## 1. Vision globale

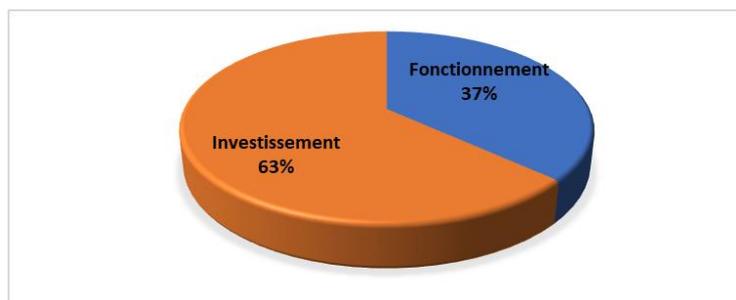
Le budget consolidé 2021 (propositions nouvelles 2021 plus estimation des reports 2020) qui vous est présenté s'élève à 30 974 381 €. Le détail par section vous est présenté ci-dessous :

	Opérations réelles hors flux croisés		Opérations d'ordre		Flux Croisés		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 974 979	11 510 387	5 220 700	5 471 000	331 000	331 000	12 526 679	17 312 387
Investissement	11 947 461	7 412 052	5 722 100	5 471 800	778 141	778 141	18 447 702	13 661 993
<b>TOTAL</b>	<b>18 922 440</b>	<b>18 922 440</b>	<b>10 942 800</b>	<b>10 942 800</b>	<b>1 109 141</b>	<b>1 109 141</b>	<b>30 974 381</b>	<b>30 974 381</b>

Après retraitements des opérations d'ordre (sans incidence financière) et des flux croisés (la subvention d'équilibre et une avance remboursable au budget Bâtiments Economiques, ainsi que le remboursement d'une avance réalisée par le budget principal au profit du budget annexe Zones d'activités), le budget s'élève à 18 922 440 €.

Après retraitement des dépenses stockables du budget annexe Zones d'Activités en investissement, la nouvelle répartition des opérations réelles hors flux croisés par section laisse apparaître 6 126 629 € de dépenses de fonctionnement et 10 805 112 € de recettes de fonctionnement.

	Opérations réelles hors flux croisés	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 126 629	10 805 112
Investissement	12 795 811	8 117 327
<b>TOTAL</b>	<b>18 922 440</b>	<b>18 922 440</b>



*Répartition par section des dépenses en %age*

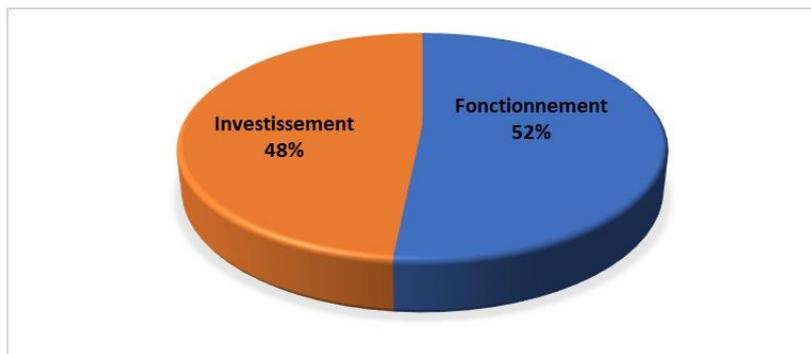
La situation excédentaire de ce budget s'obtient en raison de la reprise anticipée des résultats antérieurs qui s'élève à :

- 2 534 226,96 € pour les excédents de fonctionnement,
- 383 841,57 € pour les excédents d'investissement,
- 2 278 436,77 € pour les déficits d'investissement,
- 912 731,99 € pour l'affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement,

Ainsi, la nouvelle répartition hors résultats antérieurs peut se résumer à :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

	Opérations réelles hors flux croisés	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 126 629	7 270 885
Investissement	10 517 374	6 820 754
<b>TOTAL</b>	<b>16 644 003</b>	<b>14 091 639</b>

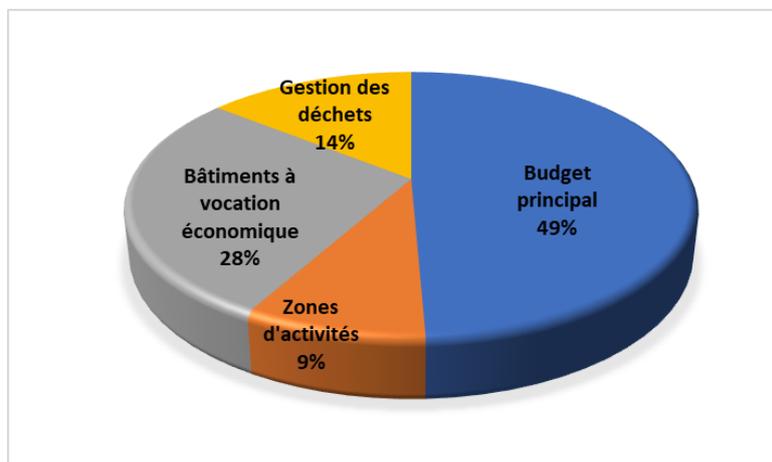


Répartition par section des recettes en %<sup>age</sup>

## 2. Présentation par budget

Le budget principal affiche un montant de dépenses de 9 498 292 € et représente ainsi 49% de la totalité des dépenses. Les budgets Zones d'Activités, Bâtiments à Vocation Economique et Gestion des Déchets représentent respectivement 9%, 28%, 14% des dépenses.

	Opérations réelles hors flux croisés	
	Dépenses	Recettes
Budget principal	9 498 292	10 276 432
Zones d'activités	1 686 482	1 686 482
Bâtiments à vocation économique	5 332 969	4 554 828
Gestion des déchets	2 735 698	2 735 698
<b>TOTAL</b>	<b>16 517 743</b>	<b>16 517 743</b>



Répartition par budget des dépenses en %<sup>age</sup>

## 3. Prospective consolidée

Suite à l'adoption de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 Janvier 2018, et notamment son article 13, le débat sur les orientations budgétaires doit désormais présenter également des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Ci-dessous, des tableaux répondant à ces objectifs qui résultent de la prospective réalisée :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (budget principal, budget annexe Zones d'Activités, le budget annexe Bâtiments à Vocation Economique et le budget annexe Gestion des Déchets) :

	2021	2022	2023	2024	2025
Budget principal	3 509 575	4 136 603	4 206 721	4 264 222	4 336 876
Budget annexe Zones d'Activités	875300	950000	820 000	723 415	740 000
Budget annexe Bâtiments à Vocation Economique	841 011	671 088	655 128	640 098	623 822
Budget annexe gestion des déchets	2 105 860	2 126 919	2 148 188	2 169 670	2 191 366
<b>Evolution consolidée des dépenses réelles de fonctionnement en valeurs</b>	<b>7 331 746</b>	<b>7 884 610</b>	<b>7 830 037</b>	<b>7 797 405</b>	<b>7 892 064</b>

- L'évolution du besoin annuel de financement (budget principal, budget annexe Zones d'Activités, le budget annexe Bâtiments à Vocation Economique et le budget annexe Gestion des déchets) :

Budgets consolidés	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Capacité/Besoin* de financement</b>	1 996 602	243 078	1 855 525	1 521 580	3 415 937	1 781 809
<b>Evolution du besoin de financement // N-1</b>		1 753 524	- 1 612 446	333 945	- 1 894 357	1 634 127
<b>Evolution du besoin de financement cumulé</b>		1 753 524	141 077	475 022	- 1 419 335	214 793

\*En cas de résultat positif, ce besoin de financement devient une capacité de financement pour la collectivité.

## **DOB 2021**

### **III. BUDGET PRINCIPAL**

Le budget principal (y compris les flux croisés) s'élève à 10 276 431,92 € en dépenses et 7 164 216,53 € en recettes réelles. **L'équilibre s'obtient par la reprise des résultats qui s'élèverait à 3 112 215,39 €.**

	Opérations réelles	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 509 757,30	4 065 255,52
Investissement	6 766 674,62	3 098 961,01
<b>TOTAL</b>	<b>10 276 431,92</b>	<b>7 164 216,53</b>

**Il est à rappeler que les dépenses et les recettes liées au service environnement de la CCPRS ont été prévues dans le budget principal du 1<sup>er</sup> janvier au 31 septembre 2020.**

**Par conséquent, les montants 2020 inclus les dépenses et les recettes liées à ce service contrairement à 2021, d'où une baisse importante des crédits prévisionnels sur ce budget principal.**

## 1. La section de fonctionnement

### a) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement attendues s'élèvent à 3 509 757,30 €, soit une diminution de 35,55% par rapport à 2020.

DEPENSES	2020	2021	Evol.
011 Charges à caractère général	2 190 567,00	978 915,30	-55,31%
012 Charges de personnel	1 778 690,00	1 323 000,00	-25,62%
014 Atténuation de produits	131 617,00	154 570,00	+17,44%
022 Dépenses imprévues	10 000,00	5 000,00	-50,00%
65 Autres charges de gestion courante	1 306 205,00	1 003 342,00	-23,19%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>5 417 079,00</b>	<b>3 464 827,30</b>	<b>-36,04%</b>
66 Charges financières	3 000,00	2 000,00	-33,33%
67 Charges exceptionnelles	25 600,00	42 930,00	+67,70%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 445 679,00</b>	<b>3 509 757,30</b>	<b>-35,55%</b>

➤ Le chapitre « 011 Charges à caractère général »	978 915,30 €
❖ Développement économique (Cotisation ADENOA, AUBEDEV..)	76 130 €,
❖ Aire d'accueil des gens du voyage (gestion, fluides...)	66 220 €,
❖ Centre de Vacances de Géraudot	63 850 €,
❖ COSEC	123 500 €,
❖ Médiathèque	64 635 €,
❖ Services Généraux (Hôtel Communautaire et assurances)	96 450 €,
❖ PLUI / PERIL	4 500 €,
❖ Ressources Humaines (formations, honoraires)	17 050 €,
❖ Communication	39 650 €,
❖ OPAH	48 000 €,
❖ Finances (TFNB,...)	28 000 €,
❖ secrétariat général	48 200 €,
❖ Aérodrome (entretien, honoraires, assurance...)	57 383,30 €,
❖ Parc de l'Aérodrome (entretien)	12 500 €,
❖ Entretien PEM	2 000 €,
❖ Aéromia (entretien...)	33 250 €,
❖ dénomination des équipements intercommunaux	5 730 €,
❖ Tourisme	3 802 €,
❖ Maison de la Justice et du Droit (MJD)	16 900 €,
❖ RIAM	18 020 €,
❖ Parc animalier	5 000 €,
❖ Aire de grand Passage	19 200 €,
❖ Transport	2 000 €,
❖ Honoraire « permis de loyers »	15 000 €,
❖ Démolition « 4 logements »	80 000 €,
❖ Divers	16 745 €,
❖ Divers frais de géomètre	15 200 €,

Pour l'exercice 2021, une diminution de 51,46% est à prévoir.

➤ Le chapitre « 012 Charges de personnel »	1 323 000 €
❖ dont refacturation agents ville de Romilly sur Seine	216 000 €,
❖ dont refacturation agents communes membres	2 000 €.

Ce chapitre inclut les charges de personnels mutualisés avec la Ville de Romilly sur Seine.

Pour l'exercice 2021, une diminution de 25,62% par rapport à la prévision 2020 est donc proposée.

➤ Le chapitre « 014 Atténuations de produits »	154 570€
--	----------

❖ fonds de péréquation des ressources intercommunales	79 000 €
❖ FNGIR	21 168 €
❖ Prélèvement contribution redressement finances publiques	15 225 €
❖ Dotation de solidarité communautaire	35 000 €
❖ Restitution au titre du dégrèvement sur la contribution directe	4 177 €

Pour l'exercice 2021, une augmentation 17,44% est donc proposée.

- Le chapitre « 022 dépenses imprévues » 5 000€.
  
- Le chapitre « 65 Autres charges de gestion courantes » 1 003 342 €
  - ❖ contributions (démoustrations, PETR, SDEA, SDDEA) 229 500 €,
  - ❖ versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe bâtiments à vocation économique 234 000 €,
  - ❖ versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Gestion des déchets 97 000 €,
  - ❖ subvention au titre du fonctionnement de la piscine 162 000 €,
  - ❖ indemnités des élus, frais de mission et formation 100 000 €,
  - ❖ subvention aux associations (Mission Locale, Refuge SOS Romilly chiens,...) 50 000 €,
  - ❖ subvention aux porteurs de projets (Contrat de Ville) 54 000 €,
  - ❖ subventions aux permanents (MJD) 45 000 €,
  - ❖ convention objectif OTNVS-CCPRS 24 966 €,
  - ❖ Prime à la Création (S.E.I.) 3 600 €,
  - ❖ divers 3 276 €,
  
- Le chapitre « 66 Charges financières » 2 000 €
  
- Le chapitre « 67 Charges exceptionnelles » 42 930 €
 

dont Remise gracieuse pour la société VESTA dans le cadre de la gestion de l'aire de grand passage.

## b) Les recettes

Les recettes de fonctionnement attendues s'élèvent à 4 065 255,52 €, soit une diminution de 26,47% par rapport au BP 2020.

RECETTES	2020	2021	Evol.
013 Atténuation de charges	4 000,00	0,00	-100,00%
70 Produits des serv., du domaine et ventes...	239 110,00	66 860,00	-72,04%
73 Impôts et taxes	4 403 813,00	3 487 374,52	-20,81%
74 Dotations et participations	582 859,00	314 491,00	-46,04%
75 Autres produits de gestion courante	188 220,00	61 530,00	-67,31%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>5 418 002,00</b>	<b>3 930 255,52</b>	<b>-27,46%</b>
77 Produits exceptionnels	110 501,00	135 000,00	+22,17%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 528 503,00</b>	<b>4 065 255,52</b>	<b>-26,47%</b>

- Le chapitre « 70 Produits des services... » 66 860 €
  - ❖ refacturation de personnel à la Ville de Romilly/PETR 38 700 €,
  - ❖ centre de vacances de Géraudot 14 500 €,
  - ❖ emplacements et gestion courante de l'aire d'accueil 500 €,
  - ❖ emplacement et gestion courante de l'aire de grand passage 6 000 €,
  - ❖ hypothèque péril 2 000 €,
  - ❖ divers 5 160 €.
  
- Chapitre « 73 Impôts et taxes » 3 487 374,52 €
  - ❖ FiscalitéNotre panier de ressources fiscales est toujours constitué de :
  - ✓ la taxe d'habitation (TH),
  - ✓ des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB),
  - ✓ la cotisation foncière des entreprises (CFE) et celle de zone,
  - ✓ la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
  - ✓ la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),
  - ✓ l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER),
  - ✓ et le fonds de péréquation des recettes fiscales.

### Une augmentation des taux de fiscalité intercommunaux est simulée dans ce DOB.

La revalorisation des bases sera de 0,2% pour 2021. Ainsi, certaines de nos ressources fiscales (TFPB, TFPNB, CFE et CFE de zone) seraient soumises à cette hausse.

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes pour le bloc communal à partir de 2021.

En compensation de cette suppression, les EPCI percevront une fraction de TVA.

Alors qu'il était initialement prévu dans la loi de finances pour 2020 que les EPCI bénéficient du dynamisme du produit de TVA perçu par l'Etat en N-1 pour la compensation de la perte du produit de TH, ce principe est remis en cause par un amendement gouvernemental. En effet, en raison de la crise sanitaire et du déclin de l'activité économique en 2020, l'Etat anticipe un rebond de l'activité en 2021 et donc une forte hausse du produit de TVA (de l'ordre de 10%), ce qui se serait traduit par un net surcoût pour l'Etat en application du mécanisme prévu jusqu'alors. Afin de l'éviter, l'amendement prévoit un nouveau mode de calcul de la compensation avec un versement dynamique de la TVA l'année en cours et non plus avec un an de retard.

Ainsi le montant prévu concernant la fraction de TVA est de 912 400 €.

Concernant les autres ressources fiscales les montants proposés sont les suivants :

- ✓ la CVAE pour 144 008 € conformément à une prévision des services de l'Etat,
- ✓ la TASCOM pour 22 878 € conformément à une prévision des services de l'Etat,
- ✓ l'IFER pour 24 098 € conformément à une prévision des services de l'Etat,
- ✓ le fonds de péréquation des recettes fiscales pour 176 000 € conformément aux dernières notifications des services de l'Etat.

Concernant les « 3 taxes », il vous est donc proposé d'inscrire un produit fiscal avec augmentation des taux TFB et TFNB. Vous trouverez ci-dessous le détail du calcul par taxes.

Libellé	Produit fiscal de l'année 2020	Taux 2020 (%)	Taux 2021 (%)	Pdt fiscal prévisionnel 2021 (€)
TFB	1 252 373	7,10	9,59	1 692 368,78
TFNB	31 290	4,45	6,01	42 479,28
CFE	306 627	4,62	4,62	303 233,46
CFE de zone		13,88	13,88	
Produit Fiscal Prévisionnel 2021				2 038 081,52

\*arrondi à la centaine

❖ Taxes de séjour 10 000 €

❖ Taxe GEMAPI 160 000 €

Lors du conseil communautaire du 29 juin 2020, l'assemblée délibérante a voté le produit fiscal de cette taxe à 160 000 €

- Le chapitre « 74 Dotations et participations », 308 961 €, hors compensations fiscales
  - ❖ participation de l'Etat et de la Région pour l'OPAH 39 513 €,
  - ❖ participations CAF, CEJ... pour le RIAM 37 020 €,
  - ❖ participation au titre de l'aire d'accueil (CC du Nogentais, CAF) 27 000 €,

❖ participations pour le COSEC	26 205 €,
❖ participations pour Géraudot	11 000 €,
❖ DGD	38 000 €,
❖ DGF	128 223 €
❖ Divers	2 000 €,

L'année 2019 a été marquée par le retour d'une DGF positive avec une contribution au redressement des finances publiques.

Pour rappel les principaux changements issus de la réforme de 2019, toujours applicables en 2021, sont les suivants :

- **Valeur de point unique quelle que soit la catégorie de l'EPCI ;**
- **Un complément de dotation afin de permettre à tout EPCI d'avoir un minimum de 5 € par habitant** (dont la CCPRS doit profiter)
- **Plafonnement à 10% de l'augmentation de la DGF** (qui limitera la hausse pour la CCPRS sur plusieurs années)
- **Introduction dans la dotation de péréquation du critère du revenu par habitant**
- Un CIF plafonné à 0,6 pour le calcul de la DGF
- Fin de la bonification de la DGF des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique ;
- Incorporation de la minoration de la DGF (contribution au redressement des finances publiques) au sein de la dotation d'intercommunalité ;

Le tableau ci-dessous retrace nos montants de DGF perçus depuis 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Estimation 2021
<b>DGF</b>	132 608	47 978	0	0	106 167	116 445	128 223
<b>Prélèvement pour la contribution au redressement des finances publiques</b>	0	0	18 006	15 225	15 225	15 225	15 225
<b>Solde total</b>	<b>132 608</b>	<b>47 978</b>	<b>-18 006</b>	<b>-15 225</b>	<b>90 942</b>	<b>101 220</b>	<b>112 998</b>

- Les compensations fiscales 5 530 €  
Seules des compensations au titre de la TF et de la CET sont prévues.

- Le chapitre « 75 Autres produits de gestion courante », 61 530 €
  - ❖ loyers COSEC 22 200 €
  - ❖ locations du centre de Vacances de Géraudot 19 000€
  - ❖ revenus COP et AOT 15 000 €
  - ❖ loyers panneaux publicitaires 4 000 €
  - ❖ loyers Air Model Club 1 330 €

- Le chapitre « 77 Produits exceptionnels », 135 000 €
  - ❖ Essentiellement liée à l'indemnité d'immobilisation pour le projet de construction de deux nouvelles centrales solaires

La section de fonctionnement de ce budget est équilibrée par le virement à la section d'investissement pour 2 835 224,68 €. La section d'investissement s'équilibre sans besoin d'emprunt.

## 2. La section d'investissement

### a) Les dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 766 674,62 €. Elles augmentent de 62,55% par rapport à 2020.

DEPENSES	2020	2021	Evol.
20 Immobilisations incorporelles (sf 204)	27 500,00	99 200,00	+260,73%
204 Subvention d'équipement versées	651 652,00	663 252,00	+1,78%
21 Immobilisations corporelles	1 441 832,00	764 240,00	-47,00%
21 Immobilisations corporelles AP	71 309,32	0,00	-100,00%
23 Immobilisations en cours	561 956,86	1 337 901,92	+138,08%
23 Immobilisations en cours AP	305 013,00	96 910,00	-68,23%
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 059 263,18</b>	<b>2 961 503,92</b>	<b>-3,20%</b>
16 Emprunts et dettes assimilées	66 000,00	27 500,00	-58,33%
26 Participations et créances rattachées	0,00	1 920 000,00	NS
27 Autres immobilisations financières	200 000,00	778 140,90	+289,07%
020 Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00	+0,00%
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>276 000,00</b>	<b>2 735 640,90</b>	<b>+891,17%</b>
Report	827 541,39	1 069 529,80	+29,24%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 162 804,57</b>	<b>6 766 674,62</b>	<b>+62,55%</b>

### ➤ Les dépenses d'équipement

<b>Chapitre 20</b>	<b>99 200,00 €</b>
Logiciels Hôtel communautaire et service économique	3 500,00 €
Divers	81 200,00 €
Etudes PLUI et PLU autres communes	14 500,00 €
<b>Chapitre 21</b>	<b>764 240,00 €</b>
Médiathèque	45 480,00 €
dont fonds documentaire	40 000,00 €
Développement économique	3 900,00 €
Géraudot	14 100,00 €
COSEC	6 360,00 €
Aire de grand passage	3 000,00 €
Acquisition Station de captage PARS LES ROMILLY	1 500,00 €
Acquisition Triangle de l'Etat	34 000,00 €
Acquisition VRD sur Parc de l'Aérodrome	1 000,00 €
Divers	650 900,00 €
Aéromia	4 000,00 €
<b>Chapitre 23</b>	<b>1 337 901,92 €</b>
COSEC	54 400,00 €
ADAP club Canin	15 000,00 €
Divers	1 104 901,92 €

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

Diagnostic archéologie et Pyrotechnique triangle de l'Etat	25 100,00 €
Aire de grand passage	1 500,00 €
Aire d'accueil des gens du voyage	135 000,00 €
<b>Chapitre 23 AP</b>	<b>96 910,00 €</b>
Parking de la gare	96 910,00 €

➤ Les subventions d'équipement (chapitre 204)

<b>Chapitre 204</b>	<b>663 252,00 €</b>
dont OPAH	160 000,00 €
dont aide à l'investissement pour le Commerce et l'Artisanat	100 000,00 €
dont fonds de concours aux communes membres	200 000,00 €
dont Fonds de concours Paris-Bâle	20 600,00 €
dont fonds de concours pour le haut débit	62 652,00 €
dont fonds de concours pour le département	120 000,00 €

➤ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	27 500 €
➤ Dépenses imprévues (chapitre 020)	10 000 €
➤ Participations et créances rattachées à des participations (chapitre 26) Apport en numéraire et de terrain pour la Société Publique Locale	1 920 000 €
➤ Autres immobilisations financières (chapitre 27) Avance remboursable au budget annexe Bâtiment à Vocation Economique	778 140,90 €

b) Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 098 961,01 €, en hausse de 150,42% par rapport à 2020.

RECETTES	2020	2021	Evol.
13 Subvention d'investissement	754 376,00	633 073,00	-16,08%
16 Emprunt et dettes assimilées	6 000,00	6 000,00	+0,00%
204 Subvention d'équipement versées		4 000,00	NS
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>760 376,00</b>	<b>643 073,00</b>	-15,43%
10 Dotations, fonds divers et réserves	163 749,23	15 800,00	-90,35%
27 Autres immobilisations financières	153 371,58	69 047,14	-54,98%
024 Produits des cessions	160 000,00	1 884 000,00	+1077,50%
<b>Total des recettes financières</b>	<b>477 120,81</b>	<b>1 968 847,14</b>	+312,65%
Report		487 040,87	NS
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 237 496,81</b>	<b>3 098 961,01</b>	+150,42%

➤ Les recettes d'équipement (chapitre 13) 633 073 €

**Région**

OPAH 80 000 €  
Parking de la gare 106 000 €

**DETR**

Aire de grand passage 81 945 €  
Travaux aire d'accueil des gens du voyage 7 657 €  
Parking de la gare 17 800 €

**Conseil Départemental**

Parking de la gare 40 000 €  
Acquisition triangle de l'Etat 17 000 €  
Acquisition Marteling 87 000 €  
Acquisition des 4 logements 95 500 €  
OPAH 30 000 €

**FEDER**

Parking de la gare 47 200 €

**DREAL**

Travaux aire d'accueil des gens du voyage 22 971 €

➤ Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 6 000€

➤ Subventions d'équipement versées 4 000 €

Fonds de concours de la Communauté de Communes du Nogentais suite aux travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage

➤ Le FCTVA (chapitre 10)	15 800 €
➤ Autres immobilisations financières (chapitre 27) Remboursement d'une partie de l'avance versée par budget principal au budget annexe Zones d'Activités	69 047,14 €
➤ Produits des cessions d'immobilisations (chapitre 024) Ecriture liée à l'apport des terrains à la Société Publique Locale	1 884 000 €
➤ Reports de subvention d'investissement	457 040,87 €

**DOB 2021**

**IV. BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES**

Ce budget annexe géré en hors taxe s'élève à 972 397,14 € en dépenses et 705 275 € en recettes réelles. L'équilibre s'obtient par la **reprise des résultats qui s'élèvent à 267 122,14 €**. Aucun report n'est prévu pour ce budget.

	Opérations réelles	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	848 350,00	705 275,00
Investissement	124 047,14	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>972 397,14</b>	<b>705 275,00</b>

## 1. Les dépenses

Le budget annexe Zones d'Activités est consacré aux travaux d'aménagement de terrain.

Pour rappel, la CCPRS aménage des terrains sur différentes zones de son territoire, à savoir à l'est de Romilly sur Seine avec l'aménagement de la tranche 3, de la tranche 4, de la tranche 5 et de la tranche 6, mais également à l'ouest de Romilly sur Seine avec l'aménagement de la zone Jacquard 2 phase 1, de la Zone Marteling et de la Zone Sellières.

### Pour la Tranche 3 :

Le montant prévisionnel de cette tranche est de 1 223 090 €. Depuis le début de l'aménagement de la tranche 3, la CCPRS a mandaté 49 674,09 €. En 2021, il est prévu 100 000 € pour les travaux d'aménagement et 23 400 € pour le diagnostic archéologique. En 2022 il est prévu un montant de 500 000 €, en 2023 un montant de 300 000 € et en 2024 un montant 173 415,91 € sont prévus.

### Pour la Tranche 4 :

Le montant prévisionnel de cette tranche est de 1 263 000 €. Depuis le début de l'aménagement de la tranche 4, la CCPRS a mandaté 101 602,78 €. En 2021, il est prévu 67 100 € pour le diagnostic archéologique. Le reste est prévu en 2023.

### Pour la Tranche 5 :

Le montant prévisionnel de cette tranche est de 420 000 €. Depuis le début de l'aménagement de la tranche 5, la CCPRS a mandaté 5 990,95 €. En 2021, 10 000 € de dépenses pour les travaux d'aménagement sont prévues qui sont liées au frais d'appel d'offre et d'éventuelles dépenses de maîtrise d'ouvrage délégué. En effet, Les principaux travaux d'aménagement seront réalisés au cours de l'année 2022.

### Pour la Tranche 6 :

Depuis le début de l'aménagement de la tranche 6, la CCPRS a mandaté 32 772,69 € pour le diagnostic de pollution pyrotechnique. En 2021, il est prévu 99 510 € pour le diagnostic archéologique. La programmation de l'aménagement de cette tranche sera établie courant de l'année 2022.

### Pour la Zone Jacquard 2 phase 1 :

Le montant prévisionnel de cette zone est de 976 000 €. Depuis le début de l'aménagement de la zone, la CCPRS a mandaté 484 945,77€ dont 209 602 € pour l'acquisition des terrains. En 2021, il est prévu 252 000 € pour les travaux d'aménagement.

### Pout la Zone Jacquard 2 phase 2 :

La CCPRS a acheté simultanément les terrains de cette zone avec ceux de la zone Jacquard 2 phase 1 à savoir 238 280 €. Actuellement aucun montant prévisionnel sur les travaux d'aménagement est établi. La programmation de l'aménagement de cette zone sera établie fin d'année 2021.

### Pour la Zone Marteling :

Le montant prévisionnel de cette tranche est de 604 500 €. En 2021, il est prévu 5 000 € pour les frais d'appel d'offre d'aménagement et 43 020 € pour le VASM du terrain. Les travaux vont commencer en 2022 avec un montant prévisionnel de 400 000 €, et en 2023 avec un montant prévisionnel de 161 480 €.

### Pour la Zone Sellières :

Achat de terrain pour 268 000 €. Le plan prévisionnel des dépenses pour l'aménagement de terrain de cette zone sera établi en 2022-2023.

## 2. Les recettes

- ❖ Subvention du Conseil Départemental pour 125 000 € Jacquard 2 phase 1
- ❖ DETR pour 251 275 € pour Jacquard 2 phase 1
- ❖ Vente de terrains pour 200 000 €
- ❖ VASM pour la Plateforme environnement pour 129 000 €

La section de fonctionnement de ce budget est équilibrée par le virement à la section d'investissement pour 1 124 047,14 € et sans besoin d'emprunt.

## **DOB 2021**

### **V. BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE**

Ce budget annexe géré en hors taxe s'équilibre à 3 779 850,95 € en dépenses et 4 699 097,85 € en recettes réelles (y compris la subvention d'équilibre et avance remboursable du budget principal). L'équilibre s'obtient par la reprise des résultats de – 919 246,90 € (Résultat positif en fonctionnement de 633 871,32 € et résultat négatif en investissement de 1 553 118,22 €)

	Opérations réelles	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	842 011,38	1 329 110,00
Investissement	2 937 839,57	3 369 987,85
<b>TOTAL</b>	<b>3 779 850,95</b>	<b>4 699 097,85</b>

## 1. Les dépenses

- Chapitre « 011 Charges à caractère général » pour 355 650 € : Ce chapitre comprend les taxes foncières des bâtiments, la maintenance et l'entretien de ces derniers.
- Chapitre « 012 Charges de personnel » pour 2 500 € : ce chapitre repose sur la refacturation du personnel de la ville de Romilly sur Seine.
- Chapitre « 022 Dépenses imprévues » pour 1 000 €,
- Chapitre « 65 Autres charges de gestion courante » pour 1 387,38 €,
- Chapitre « 66 Frais financiers » pour 327 220 € : liés aux intérêts de la dette.
- Chapitre « 67 Charges exceptionnelles » pour 154 254 € :
- Chapitre « 020 Dépenses imprévues » pour 5 000 €,
- Chapitre « 16 Emprunts et dettes assimilées » pour 782 030 € : remboursement du capital restant dû des différents emprunts souscrits.
- Chapitre « 20 Immobilisations incorporelles » pour 30 000 €
- Chapitre « 21 Immobilisations corporelles » pour 22 500€ :
  - ❖ Immobilisations corporelles pour 22 500 €,
- Chapitre « 23 Immobilisations en cours » pour 2 097 743 € :

- ❖ Immobilisations en cours pour 33 000 €,
  - ❖ Immobilisations en cours AP pour 2 064 743 € : dépenses liées aux différentes autorisations de programme à savoir La plateforme PLBUS, le Bâtiment D, le bâtiment des producteurs fermier, le Palladium, le Millénium et le bâtiment agroalimentaire.
- Report d'investissement pour 566,57 €

## 2. Les recettes

- Chapitre « 024 Produits des cessions » pour 200 000 €
- Chapitre « 70 Produits du service du domaine » pour 76 000€,
- Chapitre « 75 Autres produits de gestion courante » pour 1 253 010 € : Ce chapitre repose sur les loyers perçus des bâtiments loués (la pépinière d'entreprises, les hôtels d'entreprises, le bâtiment agroalimentaire, bâtiment A, bâtiment B, bâtiment C, bâtiment D, STTP, CMPP,..) et de la subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 234 000 €.
- Chapitre « 77 produits exceptionnels » pour 100 €
- Chapitre « 13 Subventions d'investissement » pour 230 000 € : Ce chapitre se décompose en :
  - ❖ FEDER pour 164 000 € (Millénium, Palladium)
  - ❖ Conseil départemental pour 66 000 € (Bâtiment E et Bâtiment F pour l'acquisition des terrains)
- Chapitre « 16 Emprunts et dettes assimilées » pour 780 140,90 € : principalement liée au versement d'une avance du budget principal de 778 140,90 €
- Report de subventions d'investissement pour 2 159 846,95 €
  - ❖ DETR pour 741 621,95 € (Millénium, Palladium, bâtiment D, bâtiment des producteurs fermiers, plateforme PLBUS)
  - ❖ DSIL pour 200 456 € (Millénium, bâtiment D, bâtiment des producteurs fermiers)
  - ❖ FNADT pour 83 069€ (Palladium)
  - ❖ FSIPL pour 200 200 € (Millénium, Palladium)
  - ❖ Conseil régional pour 759 500 € (Millénium, Palladium)
  - ❖ Conseil départemental pour 175 000 € (Palladium, plateforme PLBUS)

La section de fonctionnement de ce budget est équilibrée par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 234 000 €. La section d'investissement s'équilibre par une avance du budget principal de 778 140,90 €.

**DOB 2021**

**VI. BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS**

Ce nouveau budget annexe s'équilibre à 2 724 463,76 € en dépenses et 2 632 190,64 € en recettes réelles. L'équilibre s'obtient par la reprise des résultats qui s'élèverait à 92 273,12 €.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 105 860,00	2 207 519,81
Investissement	618 603,76	424 670,83
<b>TOTAL</b>	<b>2 724 463,76</b>	<b>2 632 190,64</b>

## 1. Les dépenses

- Chapitre « 011 Charges à caractère général » pour 1 478 350 € : Ce chapitre est principalement décomposé :
  - ❖ Traitement des ordures ménagères pour 340 000 €
  - ❖ Entretien du matériel roulant pour la collecte des ordures ménagères pour 35 000 €
  - ❖ Assurance dommage ouvrage pour la construction de la plateforme environnement pour 20 000 €
  - ❖ Frais pour réaliser des formations pour les agents pour 8 000 euros
  - ❖ TGAP pour 200 000 € (121 € HT la tonne)
  - ❖ Collecte et traitement en déchèterie pour 460 000 € (l'huile minérales, le bois, les gravats, les papiers broyés, les déchets verts, le tout-venant, les pneus non conformes, les métaux, les cartons et les déchets diffus spécifiques)
  - ❖ Les dépenses relatives aux recyclages (tri des emballages, des verres) pour 236 000 €
- Chapitre « 012 Charges de personnel » pour 600 000 € : Dépenses de personnel du service environnement.
- Chapitre « 022 Dépenses imprévues » pour 1 000 €
- Chapitre « 65 Autres charges de gestion courante » pour 21 510 € : ce chapitre repose essentiellement sur la cotisation au SDEDA.
- Chapitre « 67 Charges exceptionnelles » pour 5 000 €
- Chapitre « 020 Dépenses imprévues » pour 2 000 €,
- Chapitre « 20 Immobilisation incorporelles » pour 1 000 €
- Chapitre « 204 Subventions d'équipement versées » pour 30 000 € : principalement liées aux fonds de concours pour les points d'apports volontaires enterrés et les points de regroupement.

- Chapitre « 21 Immobilisations corporelles » pour 187 000 €,
  - ❖ Immobilisations corporelles pour 53 000 € (acquisitions de bacs poubelles)
  - ❖ Immobilisation corporelles AP pour 129 000 €
  
- Chapitre « 23 Immobilisations en cours » pour 347 030,60 €,
  - ❖ Immobilisations en cours pour 21 650,60 €,
  - ❖ Immobilisations en cours AP pour 325 380 € : construction de la plateforme environnement
  
- Report de crédits d'investissement pour 56 573,16 € (soit 4 947,84 pour le chapitre 204 subvention d'équipement versé)

## 2. Les recettes

- Chapitre « 70 Produits du service du domaine pour 195 000 € : Ce chapitre se décompose principalement :
  - ❖ Emballages : 50 000 €
  - ❖ Métaux : 10 000€
  
- Chapitre « 73 Impôts et taxes » pour 1 777 719,81 €,  
 Pour rappel la revalorisation des bases sera de 0,20% pour 2021.

Libellé	Bases 2020 avec revalorisation	Taux 2020 (%)	Taux 2021 (%)	TEOM prévisionnel 2021 (€)
TEOM	15 3471 476	13,00	11,50	1 767 719,81

Dépôt des artisans 10 000€

- Chapitre « 74 Dotations et participation » pour 137 800 € : Ce chapitre est principalement composé de la participation du SDEDA dans le cadre du soutien tonnes triées.
  
- Chapitre « 75 Autres produits de gestion courante » pour 97 000 €. Il s'agit de la subvention d'équilibre de budget principal au profit de ce budget annexe
  
- Chapitre « 024 Produits des cessions d'immobilisations » pour 1 500 € vente d'un benne OM à la ville de Romilly sur Seine

- Chapitre « 10 Dotations et fonds divers » : FCTVA pour 53 000 €
- Chapitre « 13 Subventions d'investissement » pour 61 670,83 € : Ce chapitre est composé de subventions prévues pour la construction de la plateforme environnement :
  - ❖ DETR 61 670,83 €,
- Report de crédits de subvention d'investissement pour 308 500 €. Il s'agit de recette d'investissement engagé en 2020 mais non perçu en 2020.

**DOB 2021**

**VII. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE**

Tous budgets confondus, ce sont douze AP qui ont été créées depuis la mise en place de ce mode de gestion.

Ci-dessous vous sont présentées le détail de ces AP au moment du DOB.

## Stock final des AP après le DOB 2021

### BUDGET PRINCIPAL

Numéro d'AP	Intitulé	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL AP
201503	ACQUISITION BOM			195 182,24	0,00	210 129,49	0,00					405 311,73
201601	PLATEFORME ENVIRONNEMENT			63 600,36	83 181,79	5 226,90	69 619,92	123 476,63				345 105,60
201602	PARKING GARE			4 620,00	124 328,33	155 175,97	1 353 393,20	110 208,50	96 910,00			1 844 636,00
<b>TOTAL CP</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>263 402,60</b>	<b>207 510,12</b>	<b>370 532,36</b>	<b>1 423 013,12</b>	<b>233 685,13</b>	<b>96 910,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 595 053,33</b>

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

## Stock final des AP après le DOB 2021

### BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE

Numéro d'AP	Intitulé	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL AP
201401	BATIMENT C	8 886,00	442 140,42	264 092,86	10 073,14							725 192,42
201402	BATIMENT A « BERTRAND JOURNÉ »	34 662,65	1 476 156,83	219 723,57	28 236,97							1 758 780,02
201403	BATIMENT B « LUCIEN PASQUET »		355 425,84	966 025,21	17 956,18							1 339 407,23
201501	BATIMENT D		696,79	74 076,00	159 371,64	22 213,85	1 620 228,92	339 963,40	46 000,00			2 262 550,60
201502	BATIMENT AGRO		699,32	459 858,40	4 113 778,79	230 437,78	10 233,28	54 315,08	65 000,00			4 934 322,65
201603	BATIMENT PALLADIUM			259 657,51	68 620,70	71 409,98	19 584,92	220 256,40	577 112,00	127 358,49		1 344 000,00
201701	BATIMENT DES PRODUCTEURS FERMIERS				59 459,25	10 770,00	89 457,07	573 407,94	118 699,00			851 793,26
201702	PLATEFORME PL BUS				7 181,95	298 932,39	109 067,14	229,96	17 500,00			432 911,44
201803	MILLENIUM					139 445,60	77 895,89	54 710,68	1 230 432,00	321 545,83		1 824 030,00
202002	BATIMENT E							67 748,00	10 000,00	572 750,00	893 752,00	1 544 250,00
202003	BATIMENT F							67 748,00	0,00	572 750,00	903 752,00	1 544 250,00
<b>TOTAL CP</b>		<b>43 548,65</b>	<b>2 275 119,20</b>	<b>2 243 433,55</b>	<b>4 464 678,62</b>	<b>773 209,60</b>	<b>1 926 467,22</b>	<b>1 378 379,46</b>	<b>2 064 743,00</b>	<b>1 594 404,32</b>	<b>1 797 504,00</b>	<b>18 561 487,62</b>

## Stock final des AP après le DOB 2021

### GESTION DES DECHETS

Numéro d'AP	Intitulé	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL AP
202001	PLATEFORME ENVIRONNEMENT							11 183,93	454 380,00	2 136 927,28		2 602 491,21
<b>TOTAL CP</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 183,93</b>	<b>454 380,00</b>	<b>2 136 927,28</b>	<b>0,00</b>	<b>2 602 491,21</b>

Ainsi, ce sont près de 5 528 835,60 € qui resteront à financer sur l'ensemble de ces AP.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

**DOB 2021**

**VIII. ETAT DE LA DETTE**

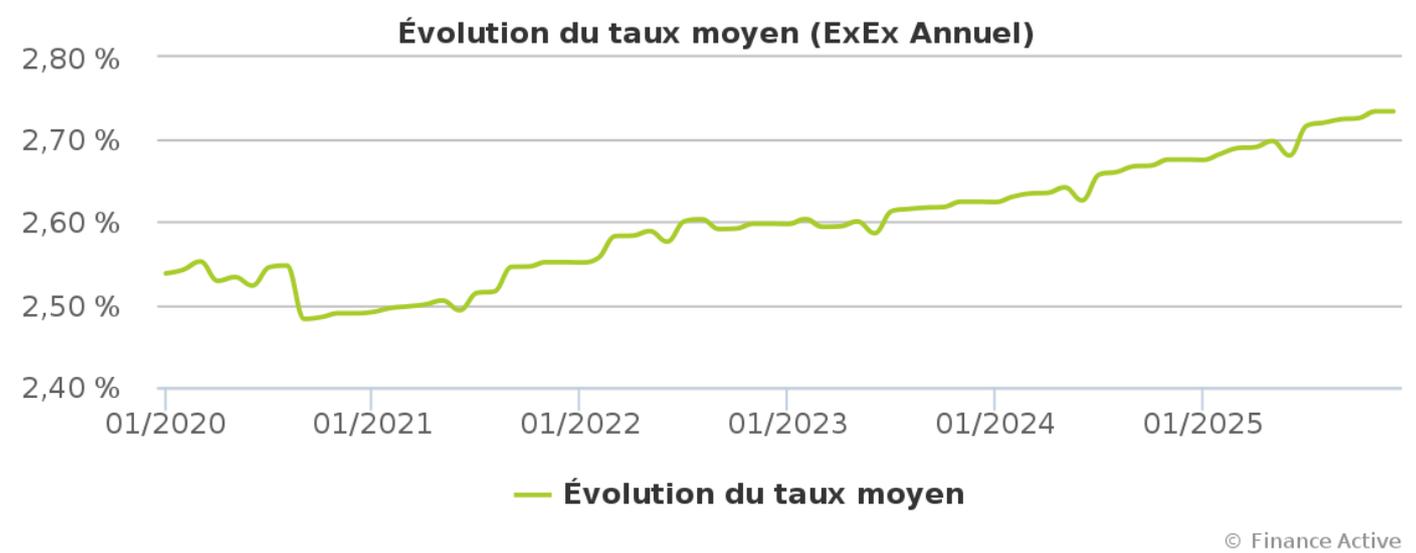
Le budget prévisionnel 2021 ne nécessite pas de souscription d'emprunt.

## 1 Tableau de bord

Elements de synthèse	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Votre dette globale est de :	13 385 353.09 €	14 387 559.19 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.49 %	2.54 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	15.65 ans	16.29 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	9.02 ans	9.37 ans	↓

Il existe 12 produits et 1 contrats revolving (emprunt Crédit Agricole Corporate & Investment Bank repris de la ville de Romilly-sur-Seine) répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

Budget	CRD	Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
CCPRS Budget Annexe Bâtiments Economiques	13 264 532.50 €	2,49 %	16 ans	9 ans	10
CCPRS Budget Principal	66 145.24 €	2,99 %	2 ans	22 mois	2
CCPRS Budget Annexe Zones d'Activités	54 675.35 €	1,98 %	3 mois	3 mois	1



## Tous vos emprunts

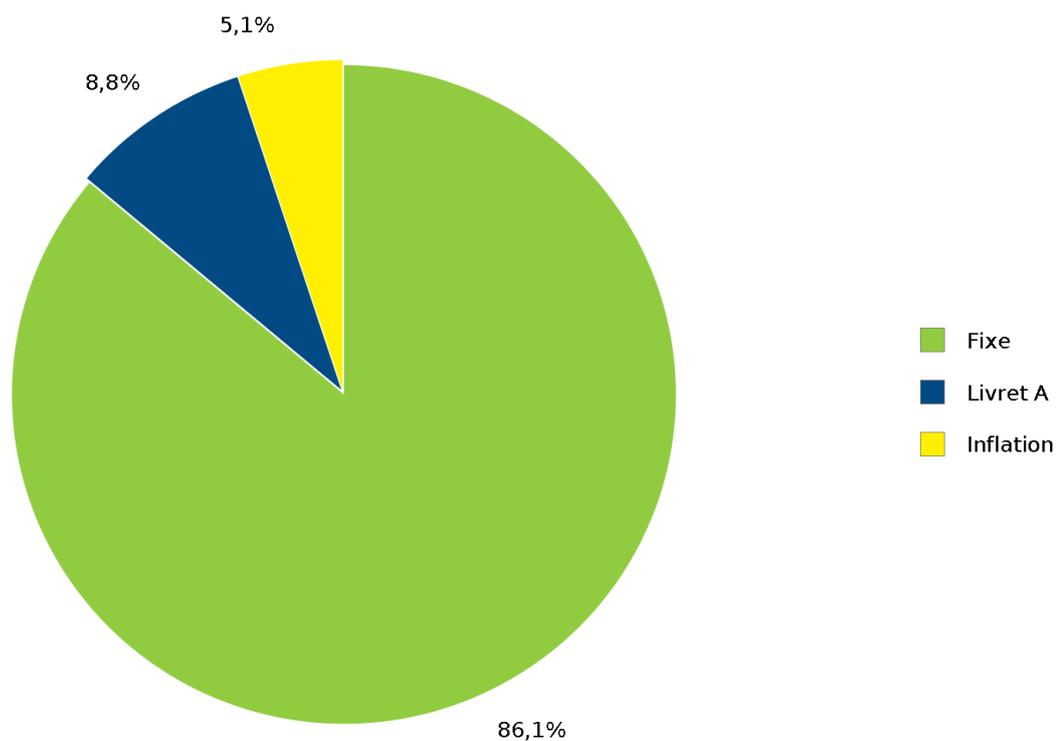
Référence	Référence banque	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Prochaine échéance	Montant prochaine échéance	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux	CBC
201703	5193346 / 65364	CDC	640 000,01 €	11,48	Taux fixe à 0 %	01/07/2021	53 333,33 €	2017	800 000,00 €	Fixe	1A
20170201	00002303153	CREDIT AGRICOLE	1 504 857,02 €	8,56	Taux fixe à 0.97 %	30/01/2021	44 898,44 €	2017	2 000 000,00 €	Fixe	1A
201701	10278 02536 000203839 02	CREDIT MUTUEL	2 036 556,48 €	11,48	Taux fixe à 1.25 %	30/06/2021	183 816,15 €	2017	2 500 000,00 €	Fixe	1A
201607	MIS510104EUR Prêt 2	SFIL	3 043 849,21 €	24,48	Taux fixe à 3.1 %	01/07/2021	163 262,99 €	2011	3 109 528,33 €	Fixe	1A
201552	MON510547EUR ex MON504370EUR	SFIL	987 249,00 €	14,73	Taux fixe à 2.24 %	01/04/2021	43 965,49 €	2015	1 316 332,00 €	Fixe	1A
201551	5105847	CDC	677 247,80 €	14,65	Inflation Livret A + 1.44	01/03/2021	27 097,38 €	2015	902 997,00 €	Inflation	2A
201501	00001816917	CREDIT AGRICOLE	11 751,75 €	2,62	Taux fixe à 1.79 %	22/08/2021	4 058,31 €	2015	30 000,00 €	Fixe	1A
201451	5076414	CDC	1 143 750,00 €	14,98	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	01/04/2021	22 945,23 €	2014	1 500 000,00 €	Livret A	1A
201301	00000317361	CREDIT AGRICOLE	54 393,49 €	2,43	Taux fixe à 3.25 %	13/06/2021	19 322,27 €	2013	150 000,00 €	Fixe	1A
201251	102780014000020175102	CREDIT MUTUEL	54 675,35 €	0,23	LEP + 0.97	31/03/2021	54 944,63 €	2013	1 600 000,00 €	Livret A	1A
200903-conso4	094365	CACIB	721 997,86 €	15,52	Taux fixe à 3.62 %	15/01/2021	6 679,28 €	2011	980 000,00 €	Fixe	1A
200902-conso3	SG-4.5M	SG	1 496 171,28 €	15,37	Taux fixe à 4.85 %	20/05/2021	137 267,09 €	2011	1 950 000,00 €	Fixe	1A
200902-conso1	SG-4.5M	SG	1 012 853,84 €	14,98	Taux fixe à 4.33 %	30/01/2021	3 776,54 €	2010	1 400 000,00 €	Fixe	1A
<b>total</b>			<b>13 385 353,09 €</b>				<b>765 367,13 €</b>		<b>18 238 857,33 €</b>		

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

## 2 Les caractéristiques de la dette

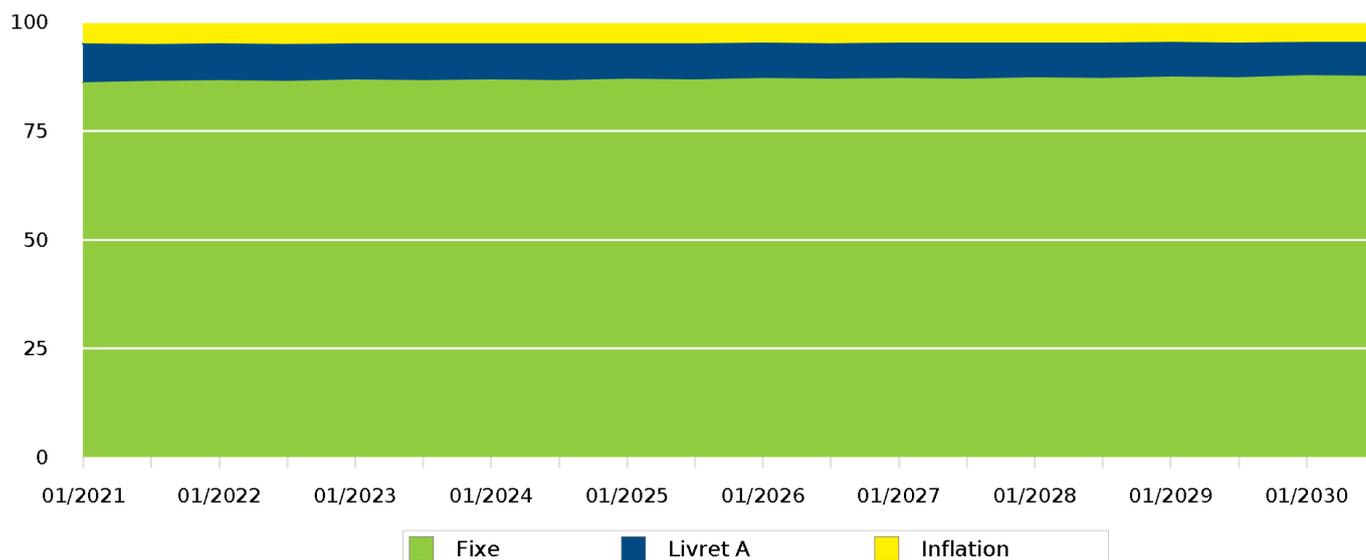
### 2.1 Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	11 509 679.94 €	86,11 %	2,66 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	1 198 425.35 €	8,83 %	1,52 %
Inflation	677 247.80 €	5,07 %	1,34 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>13 385 353.09 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,49 %</b>



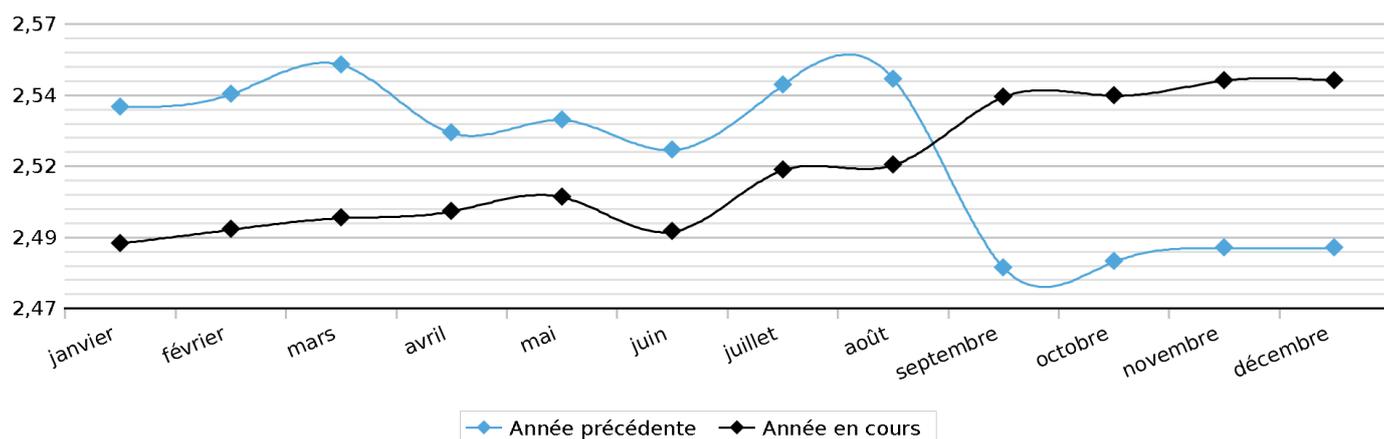
© Finance Active

## Évolution du risque de taux hors swap



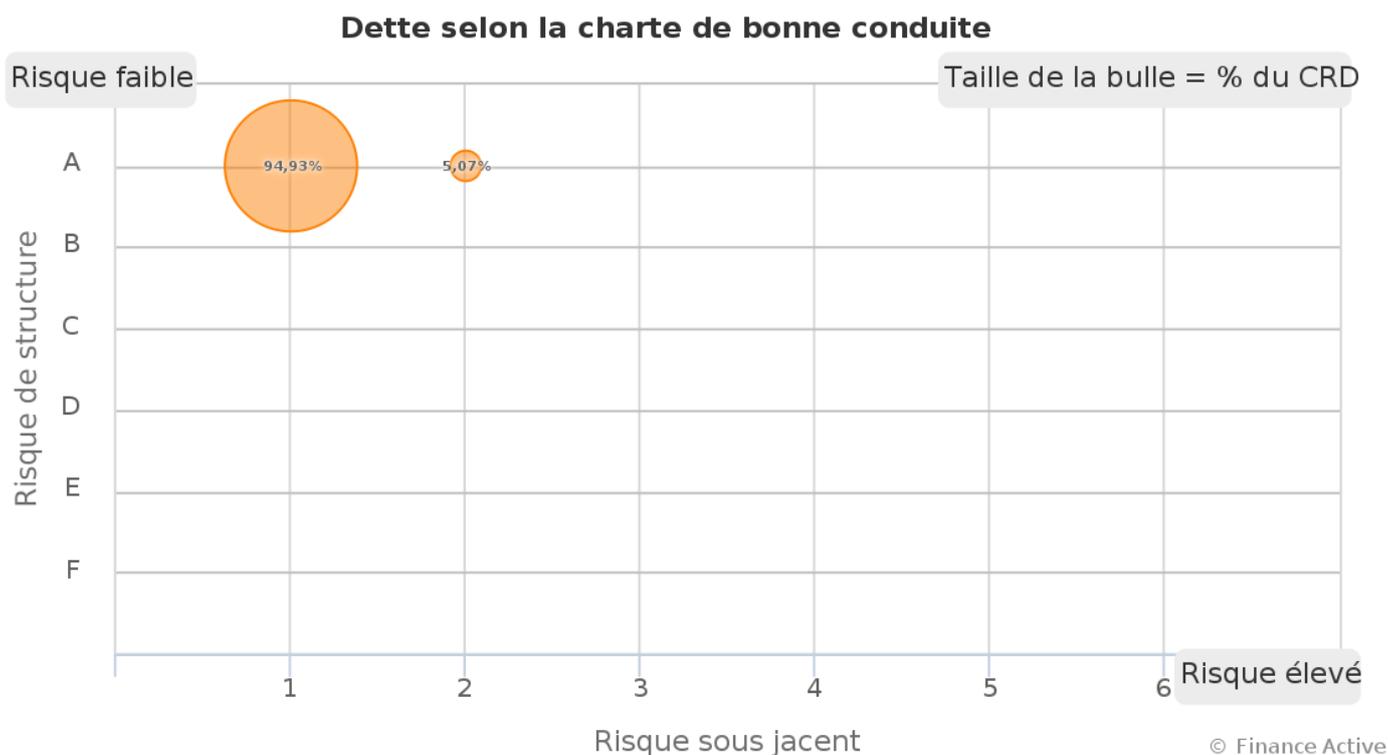
© Finance Active

## Évolution annuelle du taux moyen (%)



© Finance Active

## 2.2 Dette selon la charte de bonne conduite

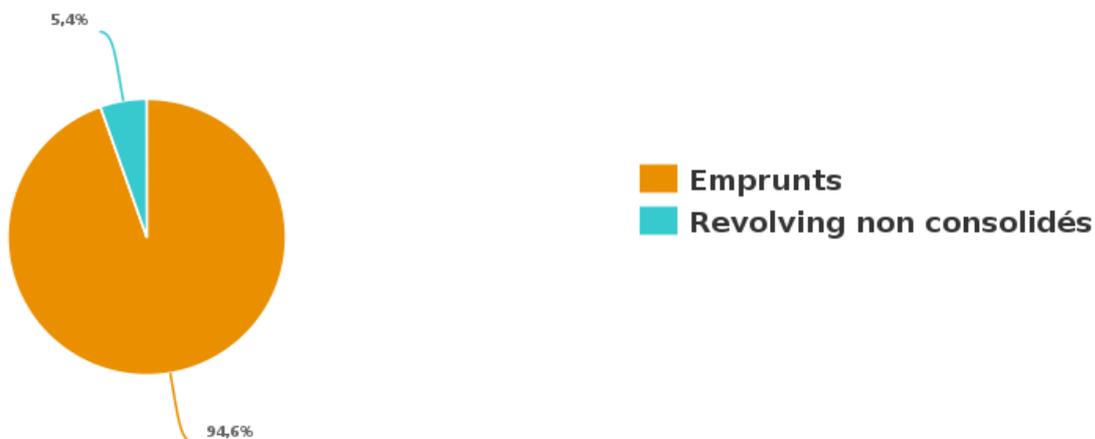


*Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.*

## 2.3 Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	12	12 663 355.23 €	2,42 %
Revolving non consolidés	1	721 997.86 €	3,72 %
Revolving consolidés		0.00 €	0,00 %
<b>Dette</b>	<b>13</b>	<b>13 385 353.09€</b>	<b>2,49 %</b>

### Dette par nature

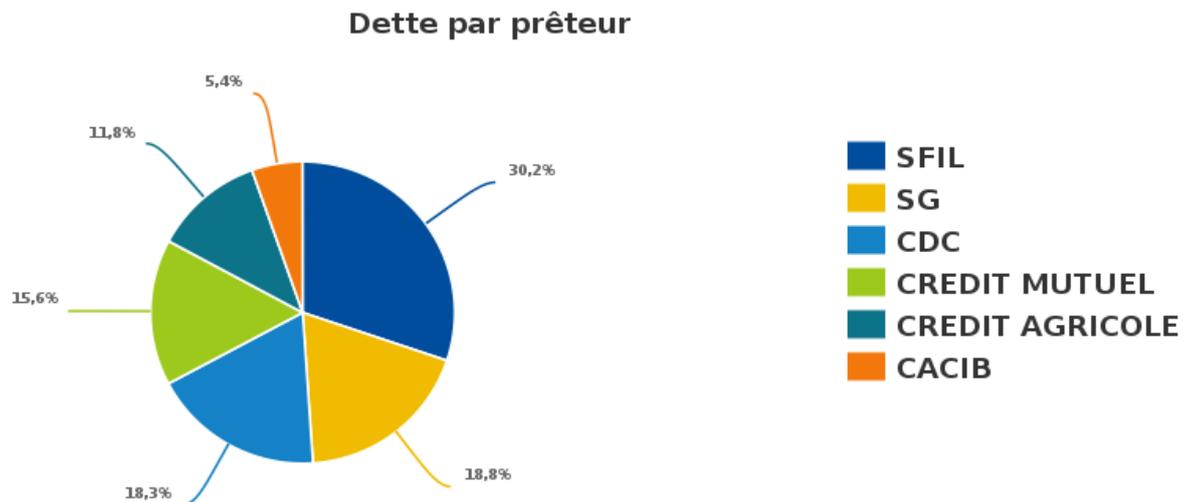


© Finance Active

C'est grâce à la ligne « Revolving non consolidés », constituée uniquement d'un emprunt Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (CACIB) repris de la ville de Romilly-sur-Seine, que l'on peut gérer la trésorerie en réalisant des tirages et des remboursements temporaires tout au long de l'année afin de limiter les frais financiers au maximum.

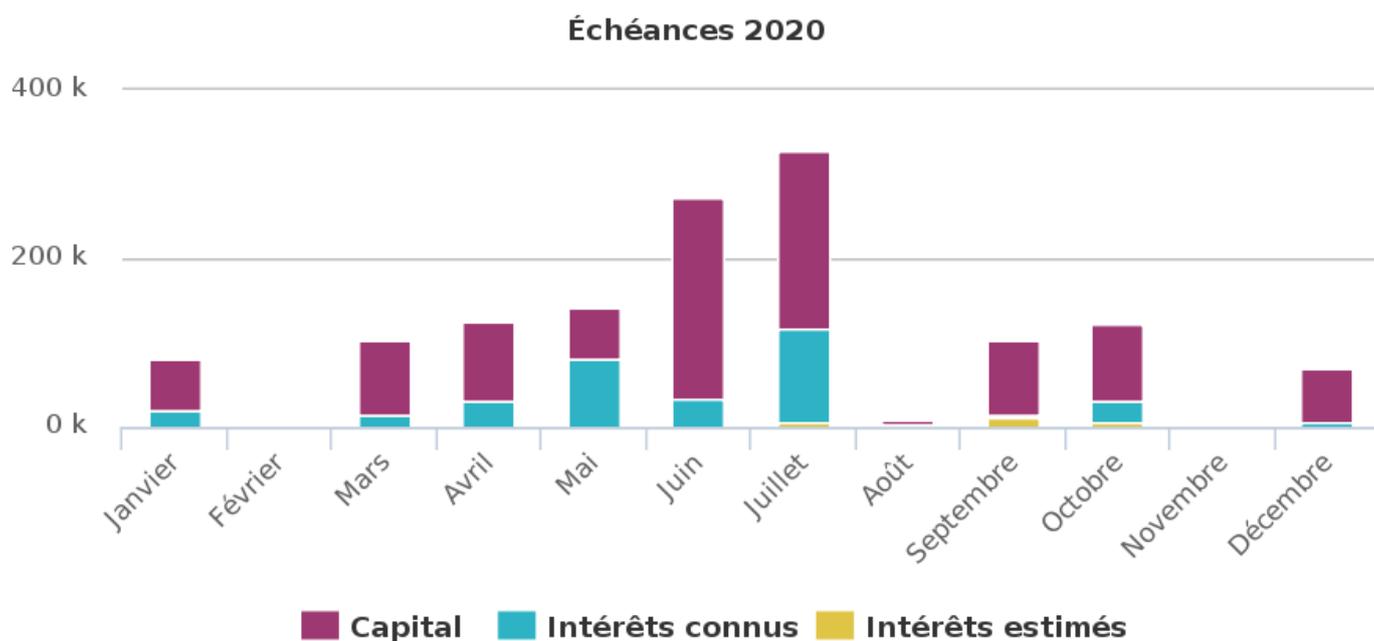
A noter que les règles comptables imposent que le solde des remboursements soit ramené à zéro au 31 décembre de l'année. Pour autant, il n'y a pas eu lieu de recourir à ce mécanisme de fin d'année puisqu'il n'y a eu aucun mouvement en 2017 pour cause de marges insuffisantes. En effet, le taux utilisé EONIA est toujours négatif (et il n'est donc plus rentable de réaliser des remboursements temporaires).

## 2.4 Dette par prêteur



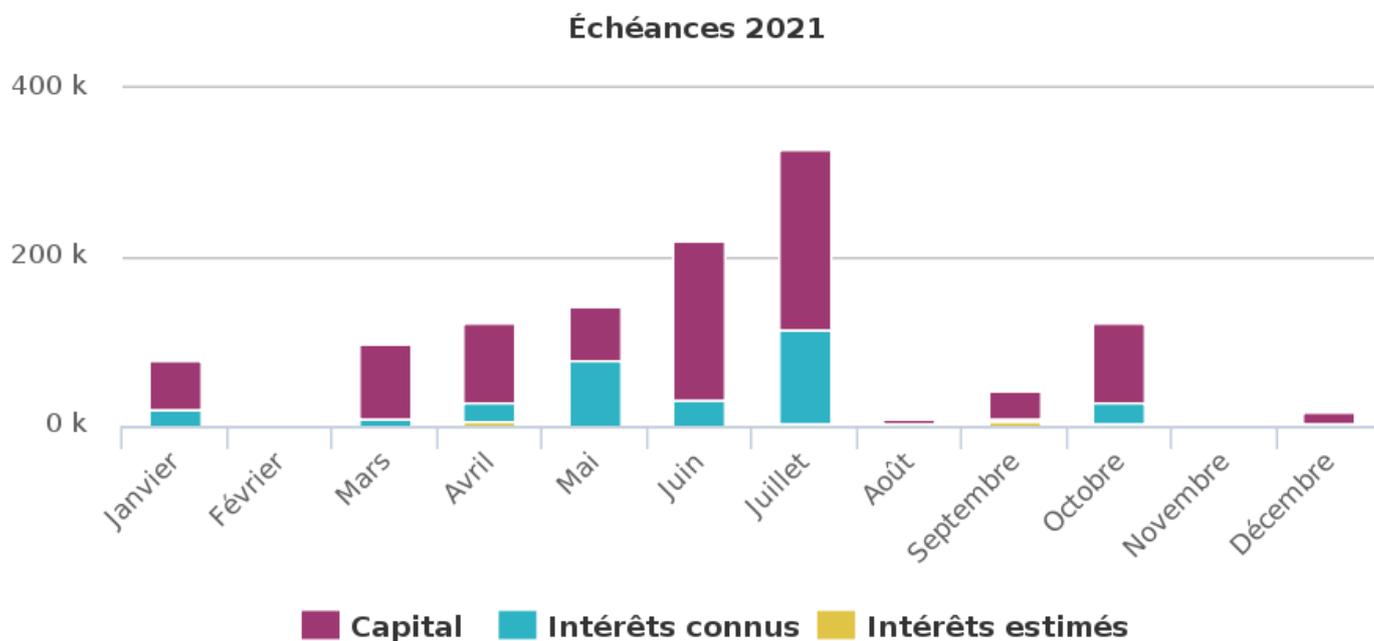
La répartition de l'encours par prêteur permet d'identifier le degré de concurrence mis en place par la collectivité lors des consultations bancaires. La situation 2021 montre un bon éventail d'organismes financeurs.

## 2.5 Suivi budgétaire : étude des échéances



© Finance Active

La répartition des échéances tout au long de l'année 2020 fait apparaître deux pics importants en juin et juillet. En 2020, les deux pics importants auront lieu sur les mêmes périodes.



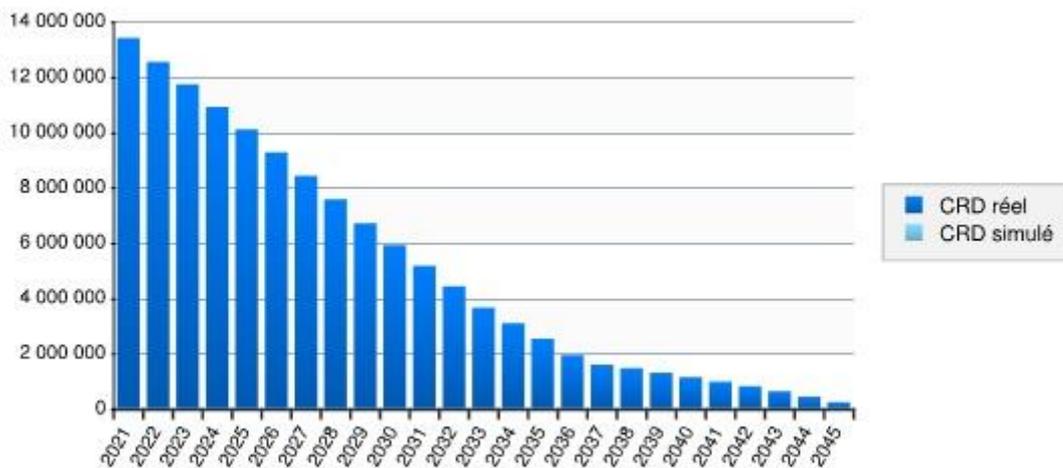
© Finance Active

Exercice mensuel	Capital	Intérêts	Total
janvier 2021	59 999,16 €	18 370,25 €	78 369,41 €
février 2021	0,00 €	3 532,89 €	3 532,89 €
mars 2021	89 422,93 €	8 446,45 €	97 869,38 €
avril 2021	93 007,49 €	*29 066,90 €	*122 074,39 €
mai 2021	63 694,95 €	77 182,93 €	140 877,88 €
juin 2021	187 977,38 €	30 955,90 €	218 933,28 €
juillet 2021	215 227,12 €	*113 418,09 €	*328 645,21 €
août 2021	3 847,95 €	3 896,53 €	7 744,48 €
septembre 2021	34 772,12 €	*8 187,93 €	*42 960,05 €
octobre 2021	93 208,28 €	*27 979,52 €	*121 187,80 €
novembre 2021	0,00 €	3 640,69 €	3 640,69 €
décembre 2021	12 449,61 €	3 523,25 €	15 972,86 €
	<b>853 606,99 €</b>	<b>*328 201,33 €</b>	<b>*1 181 808,32 €</b>

\*Chiffres estimés car il y a des taux d'intérêts variables

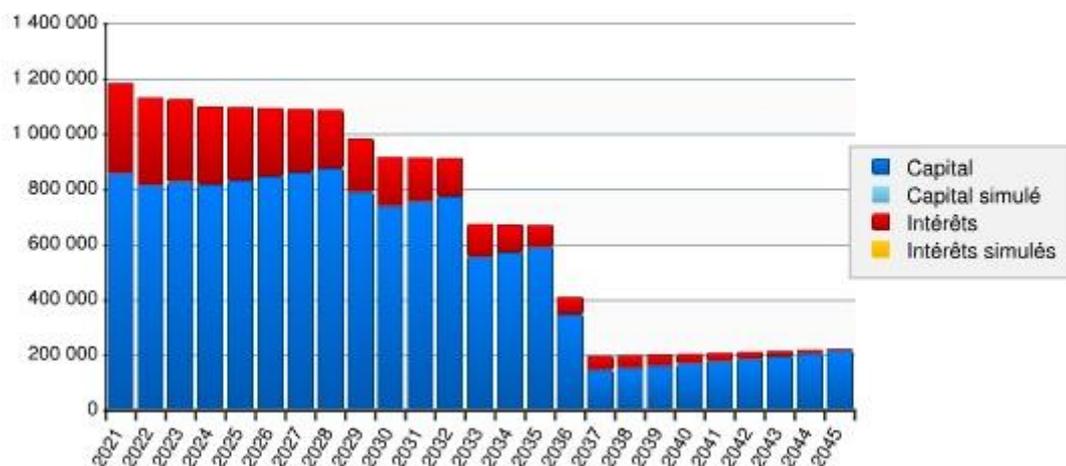
## 2.6 Profil d'extinction

### Évolution du capital restant dû



L'évolution du Capital Restant Dû permet de constater un profil d'extinction de la dette normal.

## Flux de remboursement



Suite aux reprises de compétences et à l'encaissement d'emprunts en 2017, le graphique des flux de remboursement montre qu'il y a différents nouveaux paliers qui seront observés : on constate des effets dégressifs de palier en 2021, 2029, 2032 et 2036 sachant que l'extinction totale arrive en 2045.

### 3 La dette garantie

Il n'y a plus aucun emprunt garanti par la CCPRS.

## **DOB 2021**

### **IX. RAPPORT SUR L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS A COMPTER DE L'EXERCICE 2021**

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi NOTRe, le rapport d'orientation budgétaire comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

## **PRESENTATION DE LA STRUCTURE DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS (CCPRS)**

L'effectif de la CCPRS est de 41 agents au 17 décembre 2020 dont :

- 33 titulaires,
- 7 non titulaires,
- 1 contrats aidés,

Etat du personnel titulaire au 17/12/2020 :

<b>AGENTS TITULAIRES</b>	<b>EFFECTIFS</b>
Directeur Général des Services	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>10</b>
Attaché hors classe	1
Attaché	2
Rédacteur principal de 1ère classe	2
Rédacteur principal de 2ème classe	0
Rédacteur	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2
Adjoint administratif	1
<b>TECHNIQUE</b>	<b>15</b>
Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	5
Adjoint technique principal de 2ème classe	1
Adjoint technique	8
<b>SOCIALE</b>	<b>1</b>
Educateur principal de jeunes enfants	1
<b>CULTURELLE</b>	<b>6</b>
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	2
Adjoint du patrimoine	3
Assistant de conservation	1
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33</b>

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

Etat du personnel contractuel au 17/12/2020 :

<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>	<b>EFFECTIFS</b>
Attaché	1
Rédacteur	2
Adjoint technique	2
Adjoint administratif	1
Adjoint territorial	1
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7</b>

Etat du personnel contrats aidés au 17/12/2020 :

Adjoint administratif	1
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1</b>

Le temps de travail est de 35 heures hebdomadaire.

**LES DEPENSES :**

Pour l'année 2020, le montant brut chargé des dépenses de personnel s'est élevé à 1 571 719.20€.

La réforme PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) vise à mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires. Entrée en vigueur en 2016, elle revalorise les grilles indiciaires qui permettent de fixer leurs salaires et améliore leurs perspectives de carrières. Initialement, elle devait s'appliquer de manière échelonnée entre 2017 et 2021.

Mais, fin 2017, par deux décrets, le ministère de la Fonction publique reporte d'une année l'application de certaines mesures du PPCR, et ce, dès le 1er janvier 2018. 2018 a été une année blanche pour permettre de garantir le financement de cette réforme. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la réforme reprend et est applicable par étape jusqu'en 2022.

La collectivité ne répond pas à son obligation d'embauche de 6% de l'effectif total de travailleurs handicapés, et devra verser de contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Pour l'année 2020, déclaration faite en 2021, la CCPRS a déclaré employer 1 travailleur handicapé, soit 2.27% de l'effectif total.

Il n'y a pas de participation à la complémentaire santé et prévoyance à ce jour.

## **SIMULATION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS**

L'évolution des dépenses de personnel dépend pour partie de décisions nationales (augmentation ou gel du point d'indice, augmentation des charges patronales, augmentation du SMIC, transfert de charges de l'Etat vers les collectivités, loi NOTRe, etc.).

En conséquence, les simulations présentées devront être ajustées en fonction des décisions prises localement mais aussi nationalement.

Il est possible de bâtir une hypothèse d'évolution des dépenses de personnel selon les données suivantes :

### **- Le nombre théorique de départs en retraite jusqu'en 2025 :**

Départs prévisionnels à la retraite par année avec la masse salariale correspondante :

- 2021 : 1 agent, soit environ 40 000€ (montant théorique)
- 2023 : 2 agents, soit environ 80 000€ (montant théorique)

Un total brut de 120 000€ sur 4 ans, pour 3 départs prévisionnels.

Il est à noter que le départ prévu en 2021 sera remplacé à iso périmètre financier voir en légère augmentation. De plus une période de tuilage entre les deux personnes est prévue pour une durée d' un mois ce qui peut être évalué à une dépense brute chargée supplémentaire de l'ordre 8 000€.

### **- Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite :**

L'objectif du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, permet une économie d'environ 60 000€ sur 4 ans.

De plus, pour accompagner cette mesure, il sera systématiquement procédé à des réflexions sur l'externalisation de certains services ou l'optimisation de leur fonctionnement. Ainsi des dépenses de personnel ou de prestation pourront être engagées dans des secteurs permettant de générer d'autres économies de fonctionnement (exemple en matière de nouvelles technologies).

Et dans la mesure du possible, les nouveaux recrutements se feront dans une logique de mutualisation à coûts constants.

### **- L'impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) :**

Le GVT est l'une des trois composantes de l'évolution de la masse salariale. Les deux autres sont la valeur du point d'indice et l'évolution du nombre total de fonctionnaires.

On distingue :

- le GVT positif qui retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois), aux choix, par concours interne, etc.) et de l'acquisition d'une technicité.

Le GVT positif est très largement automatique et prévisible, car il est la conséquence d'un système de promotion sociale et d'avancement. Il dépend peu de la politique de recrutement ou de primes accordées au personnel en place.

L'effet automatique du vieillissement et d'une plus grande technicité est globalement de l'ordre de 2 % par an.

- le GVT négatif qui traduit l'incidence négative sur la masse salariale du remplacement des fonctionnaires partant à la retraite (en haut de la grille indiciaire) par des nouveaux (en bas de cette même grille, donc moins bien payés).

Le GVT négatif est lui aussi largement automatique, puisqu'il dépend de la différence de paie entre un

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

partant (un retraité) et un jeune embauché, l'une comme l'autre étant fixé par la position du fonctionnaire, tout en haut ou tout en bas de la grille indiciaire.

En période de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux de fonctionnaire, le GVT négatif est relatif. Le fait de diviser par deux le nombre d'embauches a aussi pour conséquence de diminuer dans la moyenne la part des salaires de début de carrière et donc de la faire augmenter.

**- Les transferts de compétences :**

La loi NOTRe impose des transferts de compétences, la simulation présentée ne tient pas compte d'éventuels transferts de compétences dont les modalités ne sont pas définies à ce jour.

**- Les futurs investissements :**

Il n'est pas prévu de réaliser de nouveaux investissements générant une augmentation des dépenses de personnel. En effet les principaux investissements projetés sont relatifs au cadre de vie ou au renouvellement d'équipements.

## Tableau présentant l'évolution prévisionnelle de la masse salariale

Les économies réalisées par les départs à la retraite (1 sur 2) apparaissent en année pleine sur l'année suivant le départ, pour un départ sur deux non remplacé. Pour l'année 2021 le prévisionnel de la masse salariale tient compte d'un départ à la retraite qui serait compensé ainsi que d'un ou deux recrutements.

<b>2021</b>	<b>CCPRS budget principal</b>	<b>BA Gestion des déchets</b>
Prévisionnel - masse salariale	1 197 697.54€	592 279.08€
<b>Total 2021</b>	<b>1 197 697.54€</b>	<b>592 279.08€</b>
<b>2022</b>		
Prévisionnel - masse salariale +2% - Centre Aquatique +420 000€ - Ferme Pédagogique+50 000 €	1 691 651.49€	604 124.66€
<b>Total 2022</b>	<b>1 691 651.49 €</b>	<b>604 124.66€</b>
<b>2023</b>		
Prévisionnel - masse salariale +2% - départs à la retraite	1 725 484.52€ - 80 000€	616 207.15 €
<b>Total 2023</b>	<b>1 645 484.52€</b>	<b>616 207.15€</b>
<b>2024</b>		
Prévisionnel - masse salariale +2%	1 678 394.21€	628 531.30 €
<b>Total 2024</b>	<b>1 678 394.21€</b>	<b>628 531.30 €</b>
<b>2025</b>		
Prévisionnel - masse salariale +2% - départ à la retraite	1 711 962.10 € -40 000 €	641 101.92€
<b>Total 2025</b>	<b>1 671 962.10€</b>	<b>641 101.92€</b>

**DOB 2021**

**X. ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION**

Le Président de l'EPCI est tenu de faire tous les ans un état d'avancement du schéma de mutualisation lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Un rapport et un schéma de mutualisation (L5211-39-1) ont été approuvés par le Conseil Communautaire et les différents Conseils Municipaux en 2015, permettant ainsi de définir la feuille de route indicative des projets entre Commune et EPCI.

La Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine poursuit sa démarche de mutualisation des services, codifiée à l'article L5211-4-2 du CGCT. Cette démarche se veut volontaire et répond au fruit d'une réflexion afin de respecter les dispositions de l'article 67 de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

#### **A) Les mesures de mutualisation mises en place à ce jour :**

Pour rappel, il existe **une convention de prestation de services** (au titre de l'article L5214-16-1 du CGCT) **entre la Ville de Romilly-sur-Seine et la CCPRS** au terme de laquelle la commune assure un certain nombre de prestations pour la Communauté sur commande de celle-ci. Cette convention est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et est renouvelable par tacite reconduction.

Les différentes mesures sont :

- depuis 2014, création **d'un groupement de commandes** entre la CCPRS, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Romilly-sur-Seine, pour la **passation des marchés d'assurances des biens, matériels et des personnes** ;
- depuis juillet 2015, **recrutement d'une chargée de communication** occupant un mi-temps dans chacune des collectivités (CCPRS et Ville de Romilly-sur-Seine) ;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, création d'un **service commun ressources humaines** entre la ville, le CCAS et la CCPRS ;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, création d'un **service commun finances** entre la ville, le CCAS et la CCPRS ;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, transfert de la compétence relative au **tourisme** à la CCPRS. Les **deux agents** de l'annexe de l'office de tourisme sont donc **mis à disposition** pour 60% de leur temps de travail à la CCPRS. La masse salariale correspondante est de l'ordre de 39 423€ par an ;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, transfert de la **gestion des aires d'accueil des gens du voyage** à la CCPRS. Ce transfert ne s'est pas accompagné de transfert de personnel car la gestion a été confiée à un prestataire privé. Le service technique de la ville de Romilly-sur-Seine assure la partie technique (non comprise dans le marché du prestataire privé) par le biais de la convention **de prestation de services** ;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, transfert du **COSEC** à la CCPRS. Ce transfert s'est accompagné du transfert d'un emploi à temps plein et de la refacturation à la Communauté de Communes d'emplois administratifs de la Ville de Romilly sur Seine (également par le biais de la convention de **prestation de services**) ;

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, création d'un **service commun finances et ressources humaines entre la CCPRS et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Seine en Plaine Champenoise** ;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, **une partie du service « urbanisme-foncier-environnement »** de la ville de Romilly-sur-Seine est **mis à disposition** de la CCPRS pour la gestion des DIA par le biais d'une convention (10 % du temps d'un agent du service).
- en octobre 2018, lancement d'un **groupement de commandes** avec la ville de Romilly-sur-Seine pour la **passation d'un marché d'assistance** et le **renouvellement des marches de chauffage, de climatisation et de traitement de l'air**.
- En février 2019, lancement d'un **groupement de commandes** avec la ville de Romilly-sur-Seine pour la **passation d'un marché d'insertion pour la réalisation des travaux d'entretien et d'espaces verts**.
- En février 2019, lancement d'un **groupement de commandes avec la ville et le CCAS de Romilly-sur-Seine** pour la **passation d'un marché d'assistance et le renouvellement des marches d'assurances**
- En septembre 2020, lancement d'un **groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture et livraison en liaison froide des repas servis en restaurations scolaires, extrascolaires et intercommunales** entre la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, la commune de Romilly-sur-Seine et la commune de Crancey.

#### **B) Les mesures de mutualisation à venir :**

- la mutualisation du **service commande publique** et du service **informatique** reste à l'étude pour 2021.
- Il conviendra éventuellement de travailler sur une mutualisation de la **Police Municipale** pour effectuer des missions ponctuelles, notamment sur la surveillance du site de la future Aire de Grand Passage

## **DOB 2021**

### **XI. PRESENTATIONS COMPTABLES DES BUDGETS**

**PRESENTATION COMPTABLE DU BUDGET PRINCIPAL**  
**DOB 2021**

Chap.	GRANDS POSTES	BP 2020	BP 2021
-------	---------------	---------	---------

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
011	Charges à caractère général (crédits des services)	2 190 567,00	978 915,30
011	REPORTS		
012	Charges de personnel	1 778 690,00	1 323 000,00
014	Atténuation de produits	131 617,00	154 570,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	5 000,00
65	Autres charges gest <sup>o</sup> courante (élu/subv./contingent)	1 306 205,00	1 003 342,00
65	REPORTS		
66	Frais financiers	3 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	25 600,00	42 930,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	0,00
_	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 445 679,00</b>	<b>3 509 757,30</b>
042	Dépenses d'ordre	689 000,00	550 000,00
043	Opération d'ordre au sein de la section		
023	<b>VIREMENT PREVISIONNEL à la sect<sup>o</sup> Invt</b>	<b>1 722 766,37</b>	<b>2 835 224,68</b>
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 857 445,37</b>	<b>6 894 981,98</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
013	Atténuation de charges	4 000,00	0,00
70	Produits du service du domaine	239 110,00	66 860,00
73	Impôts et taxes	4 403 813,00	3 487 374,52
74	Dotations et participations	582 859,00	314 491,00
74	REPORTS		
75	Autres produits de gestion courante	188 220,00	61 530,00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	110 501,00	135 000,00
78	Reprise amortissement et provisions		
_	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 528 503,00</b>	<b>4 065 255,52</b>
002	Résultat n - 1 reporté	2 014 942,37	2 529 726,46
042	Recettes d'ordre	314 000,00	300 000,00
043	Opération d'ordre au sein de la section		
<b>TOTAL GENERAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 857 445,37</b>	<b>6 894 981,98</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Chap.	GRANDS POSTES	BP 2020	BP 2021
-------	---------------	---------	---------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
020	Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	66 000,00	27 500,00
20	Immobilisations incorporelles (étude/logiciels)	27 500,00	99 200,00
20	Immobilisations incorporelles (étude/logiciels) AP		
20	REPORTS	15 581,30	5 074,80
204	Subventions d'équipement versées	651 652,00	663 252,00
204	REPORTS	669 230,43	657 118,72
21	Immobilisations corporelles	1 441 832,00	764 240,00
21	Immobilisations corporelles AP	71 309,32	0,00
21	REPORTS	18 639,20	47 861,36
23	Immobilisations en cours	561 956,86	1 337 901,92
23	Immobilisations en cours AP	305 013,00	96 910,00
23	REPORTS	116 490,46	329 758,12
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	1 920 000,00
26	REPORTS	7 600,00	
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	778 140,90
27	REPORTS		29 716,80
45	Opérations pour compte de tiers		
-	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 162 804,57</b>	<b>6 766 674,62</b>
<b>001</b>	Résultat N-1 reporté	<b>401 369,31</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations d'ordre (travaux en régie/-value)	314 000,00	300 000,00
041	Opération d'ordre au sein de la section	1 285 000,00	50 000,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>6 163 173,88</b>	<b>7 116 674,62</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Chap.	GRANDS POSTES	BP 2020	BP 2021
-------	---------------	---------	---------

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
024	Produits cessions immobilisations ( <i>prévisions</i> )	160 000,00	1 884 000,00
10	Dotations et fonds divers ( <i>FCTVA/TLE sauf 1068</i> )	163 749,23	15 800,00
13	Subventions d'investissement	754 376,00	633 073,00
13	REPORTS		487 040,87
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		
26	Participations et créances rattaché à des participations	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	153 371,58	69 047,14
45	Opérations pour compte de tiers		
	Dépôts et cautionnements reçus	6 000,00	6 000,00
16	<b>BESOIN D'EMPRUNT POUR EQUILIBRE (toujours positif)</b>	0,00	0,00
-	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 237 496,81</b>	<b>3 098 961,01</b>
001	Résultat N-1 reporté	0,00	383 841,57
10	1068	1 228 910,70	198 647,36
021	VIREMENT PREVISIONNEL	1 722 766,37	2 835 224,68
040	Opérations d'ordre ( <i>192/21 cession/28</i> )	689 000,00	550 000,00
041	Opération d'ordre au sein de la section	1 285 000,00	50 000,00
<b>TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>6 163 173,88</b>	<b>7 116 674,62</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**PRESENTATION COMPTABLE DU BUDGET ZONES D'ACTIVITES  
DOB 2021**

Chap.	GRANDS POSTES	BP 2020	BP 2021
-------	---------------	---------	---------

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
011	Charges à caractère général ( <i>crédits des services</i> )	984 870	848 030,00
012	Charges de personnel		
014	Atténuation de produits		
022	Dépenses imprévues		
65	Autres charges gest <sup>o</sup> courante ( <i>élu/subv./contingent</i> )	20	20,00
66	Frais financiers	5 000	300,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)		
-	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>989 890</b>	<b>848 350,00</b>
042	Dépenses d'ordre	3 000 000	4 000 000,00
043	Opération d'ordre au sein de la section	5 000	1 000,00
023	<b>VIREMENT PREVISIONNEL à la sect<sup>o</sup> Invt</b>	<b>1 373 372</b>	<b>1 124 047,14</b>
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 368 262</b>	<b>5 973 397,14</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
013	Atténuation de charges		
70	Produits du service du domaine	171 309,32	329 000,00
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations	444 792,00	376 275,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Reprise amortissement et provisions		
-	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>616 101,32</b>	<b>705 275,00</b>
002	Résultat n - 1 reporté	747 160,26	267 122,14
042	Recettes d'ordre	4 000 000,00	5 000 000,00
043	Opération d'ordre au sein de la section	5 000,00	1 000,00
<b>TOTAL GENERAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 368 261,58</b>	<b>5 973 397,14</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Chap.	GRANDS POSTES	BP 2020	BP 20211
-------	---------------	---------	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
020	Dépenses imprévues		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	373 371,58	124 047,14
20	Immobilisations incorporelles (étude/logiciels)		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		
45	Opérations pour compte de tiers		
-	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>373 371,58</b>	<b>124 047,14</b>
<b>001</b>	-	<b>7 180,30</b>	<b>714 084,63</b>
040	Opérations d'ordre (travaux en régie/-value)	4 000 000,00	5 000 000,00
041	Opération d'ordre au sein de la section		
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>4 380 551,88</b>	<b>5 838 131,77</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
024	Produits cessions immobilisations (prévisions)		
10	Dotations et fonds divers (FCTVA/TLE sauf 1068)		
13	Subventions d'investissement		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		
27	Autres immobilisations financières		
45	Opérations pour compte de tiers		
16	Dépôts et cautionnements reçus		
	Avance du budget principal	0,00	
	<b>BESOIN D'EMPRUNT POUR EQUILIBRE (toujours positif)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
-	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Résultat N-1 reporté		
1068		7 180,30	714 084,63
021	VIREMENT PREVISIONNEL	1 373 371,58	1 124 047,14
040	Opérations d'ordre (192/21 cession/28)	3 000 000,00	4 000 000,00
041	Opération d'ordre au sein de la section		
<b>TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>4 380 551,88</b>	<b>5 838 131,77</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**PRESENTATION COMPTABLE DU BUDGET BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE  
DOB 2021**

Chap.	GRANDS POSTES	BP 2020	BP 2021
-------	---------------	---------	---------

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
011	Charges à caractère général ( <i>crédits des services</i> )	467 060,00	355 650,00
012	Charges de personnel	19 000,00	2 500,00
014	Atténuation de produits		
022	Dépenses imprévues	1 000	1 000,00
65	Autres charges gest <sup>o</sup> courante ( <i>élu/subv./contingent</i> )	5 020	1 387,38
66	Frais financiers	353 970	327 220,00
67	Charges exceptionnelles	287 750,00	154 254,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	14 784	
-	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 148 584</b>	<b>842 011,38</b>
042	Dépenses d'ordre	469 700	469 700,00
043	Opération d'ordre au sein de la section		
023	<b>VIREMENT PREVISIONNEL à la sect<sup>o</sup> Invt</b>	<b>478 095,59</b>	<b>821 269,94</b>
	<b>TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 096 380</b>	<b>2 132 981,32</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
013	Atténuation de charges		
70	Produits du service du domaine	141 550	76 000,00
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations		
75	Autres produits de gestion courante	1 784 210	1 253 010,00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	620	100,00
78	Reprise amortissement et provisions		
-	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 926 380</b>	<b>1 329 110,00</b>
002	Résultat n - 1 reporté	98 177,67	633 871,32
042	Recettes d'ordre	170 000	170 000,00
043	Opération d'ordre au sein de la section		
	<b>TOTAL GENERAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 096 380</b>	<b>2 132 981,32</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Chap.	GRANDS POSTES	BP 2020	BP 2021
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
020	Dépenses imprévues	5 000	5 000,00
13	Subventions d'investissement	343 060	0
16	Emprunts et dettes assimilées	770 150	782 030,00
20	Immobilisations incorporelles (étude/logiciels)	5 000,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (étude/logiciels) AP	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	106 000,00	22 500,00
21	Immobilisations corporelles AP	26 900,00	0,00
21	reports		566,57
23	Immobilisations en cours	531 888,25	33 000,00
23	Immobilisations en cours AP	2 632 783,00	2 064 743,00
45	Opérations pour compte de tiers		
-	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 420 781</b>	<b>2 937 839,57</b>
001	<b>résultat d'investissement reporté</b>	<b>1 436 879,86</b>	<b>1 553 118,22</b>
040	Opérations d'ordre (travaux en régie/-value)	170 000	170 000,00
041	Opération d'ordre au sein de la section	131 900,00	102 100,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>5 120 304</b>	<b>4 763 057,79</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
024	Produits cessions immobilisations (prévisions)		200 000,00
10	Dotations et fonds divers (FCTVA/TLE sauf 1068)		
13	Subventions d'investissement	2 876 985,66	230 000,00
13	Reports		2 159 846,95
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	0	0,00
27	Autres immobilisations financières		
45	Opérations pour compte de tiers		
16	Dépôts et cautionnements reçus	566 000	2 000,00
	AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL	200 000	778 140,90
	<b>BESOIN D'EMPRUNT POUR EQUILIBRE (toujours positif)</b>	0	0,00
-	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 642 986</b>	<b>3 369 987,85</b>
001	Résultat N-1 reporté		
1068			0
021	VIREMENT PREVISIONNEL	478 096	821 269,94
040	Opérations d'ordre (192/21 cession/28)	469 700	469 700,00
041	Opération d'ordre au sein de la section	131 900	102 100,00
<b>TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>5 120 304</b>	<b>4 763 057,79</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**PRESENTATION COMPTABLE DU BUDGET GESTION DES DECHETS  
DOB 2021**

Chap.	GRANDS POSTES	BP 2020	BP 2021
-------	---------------	---------	---------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général ( <i>crédits des services</i> )	379 130,00	1 478 350,00
012	Charges de personnel	149 000,00	600 000,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	1 000,00
65	Autres charges gest <sup>o</sup> courante ( <i>élu/subv./contingent</i> )	10,00	21 510,00
66	Frais financiers	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	0,00
-	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>540 640,00</b>	<b>2 105 860,00</b>
042	Dépenses d'ordre	0,00	200 000,00
043	Opération d'ordre au sein de la section		
023	<b>VIREMENT PREVISIONNEL à la sect<sup>o</sup> Invt</b>	<b>77 636,00</b>	<b>5 166,85</b>
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>618 276,00</b>	<b>2 311 026,85</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
013	Atténuation de charges	0,00	0,00
70	Produits du service du domaine	62 000,00	195 000,00
73	Impôts et taxes	501 576,00	1 777 719,81
74	Dotations et participations	54 700,00	137 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	97 000,00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Reprise amortissement et provisions		
-	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>618 276,00</b>	<b>2 207 519,81</b>
002	Résultat n - 1 reporté	0,00	103 507,04
042	Recettes d'ordre	0,00	0,00
043	Opération d'ordre au sein de la section		
<b>TOTAL GENERAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>618 276,00</b>	<b>2 311 026,85</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Chap.	GRANDS POSTES	BP 2020	BP 2021
-------	---------------	---------	---------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
020	Dépenses imprévues	10 000,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (étude/logiciels)	5 000,00	1 000,00
20	Immobilisations incorporelles (étude/logiciels) AP	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	15 500,00	30 000,00
204	REPORTS		4 947,84
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	53 000,00
21	Immobilisations corporelles AP	0,00	129 000,00
21	REPORTS		51 625,32
23	Immobilisations en cours	806 736,00	21 650,60
23	Immobilisations en cours AP	13 900,00	325 380,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers		
-	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>871 136,00</b>	<b>618 603,76</b>
<b>001</b>	Résultat N-1 reporté	<b>0,00</b>	<b>11 233,92</b>
040	Opérations d'ordre (travaux en régie/-value)	0,00	0,00
041	Opération d'ordre au sein de la section	100 000,00	100 000,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>971 136,00</b>	<b>729 837,68</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Chap.	GRANDS POSTES	BP 2020	BP 2021
-------	---------------	---------	---------

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
024	Produits cessions immobilisations (prévisions)	0,00	1 500,00
10	Dotations et fonds divers (FCTVA/TLE sauf 1068)	2 000,00	53 000,00
13	Subventions d'investissement	791 500,00	61 670,83
13	REPORTS		308 500,00
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		
26	Participations et créances rattaché à des participations	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
	Dépôts et cautionnements reçus		
16	<b>BESOIN D'EMPRUNT POUR EQUILIBRE (toujours positif)</b>	0,00	0,00
-	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>793 500,00</b>	<b>424 670,83</b>
001	Résultat N-1 reporté	0,00	0,00
10	1068	0,00	0,00
021	VIREMENT PREVISIONNEL	77 636,00	5 166,85
040	Opérations d'ordre (192/21 cession/28)	0,00	200 000,00
041	Opération d'ordre au sein de la section	100 000,00	100 000,00
	<b>TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>971 136,00</b>	<b>729 837,68</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CEJ : Contrat Enfance et Jeunesse  
COP : Convention d'Occupation Précaire  
COSEC : Complexe Sportif Evolutif Couvert  
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques  
DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux  
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement  
Eco-DDS : Déchets Diffus Spécifiques ménagers  
FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée  
FDPTP : Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle  
FEDER : Fonds Européen de Développement Economique et Régional  
FNADT : Fonds National D'Aménagement et de Développement du Territoire  
FSIPL : Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local  
MJD : Maison de la Justice et du Droit  
OM : Ordures Ménagères  
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
PAV : Points d'Apports Volontaires  
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
RIAM : Relais Intercommunal des Assistantes Maternelles  
SDEDA : Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube  
SDDEA : Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube  
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères